



Chef-lieu de Canton
(Val-de-Marne)

LISTE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL du 27 juin 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

CENTRE SOCIAL

- **N°2024-48** : Création du Lieu d'Accueil Enfant-Parent "La petite bulle" au centre social Michel Catonné.
Adopté à l'unanimité.

POLICE MUNICIPALE

- **N°2024-49** : Présentation du Plan Communal de Sauvegarde.
Dont acte.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- **N°2024-50** : Convention constitutive d'un groupement pour la passation et le suivi de l'exécution de conventions d'occupation du domaine public pour la mise en œuvre du plan de solarisation de la métropole du Grand Paris.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2024-51** : Convention de financement et de délégation de la maîtrise d'ouvrage à l'Etat de prestations complémentaires à la charge de la commune de Boissy-Saint-Léger dans le cadre des aménagements paysagers en surface de la déviation de la déviation de la RN 19.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2024-52** : Avenant à la convention de service partagé territorial de nettoyage des voiries et parcs de stationnement au bénéfice de la commune de Boissy-Saint-Léger.
Adopté à l'unanimité.

EDUCATION ET LOISIRS

- **N°2024-53** : Montant des frais de scolarité pour l'année 2023-2024.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2024-54** : Montant de la contribution communale à l'école des Sacrés Cœurs pour l'année 2023-2024.
Adopté à l'unanimité.

CULTURE

- **N°2024-55** : Mise à jour du règlement de mise à disposition des salles municipales et création d'une tarification "dégradations".
Adopté à l'unanimité.

MAIRIE

7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX
Tél. : 01 45 10 61 61 - www.ville-de-boissy-saint-leger.fr - Courriel : info@ville-boissy.fr

- **N°2024-56** : Subvention exceptionnelle à l'association « Lamouchexpeditions » en soutien au projet d'un Raid humanitaire au Maroc.
Adopté à la majorité avec un vote contre (M. Larger) et une abstention (Mme Isel).

LOGEMENT

- **N°2024-57** : Redevance du cabinet médical situé 4 bis rue de Paris.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2024-58** : Autorisation donnée au maire de signer l'avenant n°1 à la convention relative à la mise à disposition d'un logement communal avec l'UDAF du Val-De-Marne.
Adopté à l'unanimité.

FINANCES

- **N°2024-59** : Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 2023.
Dont acte.
- **N°2024-60** : Rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF) 2023.
Dont acte.
- **N°2024-61** : Adoption de la convention de service partagé territorial de fabrication et de livraison des repas au bénéfice de la commune.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2024-62** : Autorisation donnée au maire de signer l'accord-cadre de prestation d'entretien et de travaux sur le patrimoine arboré de la commune.
Adopté à l'unanimité avec quatre abstentions (Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel)

RESSOURCES HUMAINES

- **N°2024-63** : Modification du tableau des effectifs.
Adopté à l'unanimité.

Boissy-Saint-Léger,
Le 02 juillet 2024



Le maire

Mr Régis CHARBONNIER

MAIRIE

7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX

Tél. : 01 45 10 61 61 - www.ville-de-boissy-saint-leger.fr - Courriel : info@ville-boissy.fr
